



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 du Conseil de cette municipalité, le calendrier 2013 des séances ordinaires a été adopté :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2013

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi (à l'exception du 1^{er} octobre 2013) et débiteront à 19 h 30 :

7 janvier	8 juillet
4 février	5 août
11 mars	9 septembre
1er avril	1er octobre (mardi)
6 mai	11 novembre
3 juin	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à Code municipal.

ADOPTÉ

Donné à Crabtree ce, 6 novembre 2012

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 novembre 2012** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 novembre 2012**

.....
Pierre Rondeau